

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

DCM20211110/007

Déclassement et vente de véhicules réformés

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 4 novembre 2021.

Que la convocation a été faite le 4 novembre 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	36
Représentés :	6
Absents :	3
Total des votes :	42

L'an deux mille vingt-et-un, le dix novembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, LARIVIERE Marie, SAID Moussa, VIRAPOULLE Jean-Paul, TIPAKA Nadia

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, MAILLOT Serge René, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

Le Maire



Joé BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20211110/007 - Déclassement et vente de véhicules réformés.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose au conseil municipal de procéder au déclassement, à la vente et à défaut à la destruction de véhicules réformés de la Commune de Saint-André.

Compte-tenu du diagnostic technique réalisé sur certains véhicules, de leur remise en état onéreuse, de leurs kilométrages importants et de leur vétusté, la collectivité est conduite à présenter une liste de véhicules à déclasser, à vendre ou à détruire pour l'année 2021, ci-après.

A la suite de leurs cessions, les véhicules seront retirés de l'inventaire de la Commune.

Les modalités de cession sont définies comme suit :

- La cession des véhicules valorisables se fera aux enchères publiques par le commissaire aux ventes du service des Domaines,
- Les opérations de vente et les frais de publicités relatives à la vente seront à la charge du service des Domaines,
- Les véhicules exposés au Parc auto, chemin Patelin Ravine Creuse seront visibles tout au long de la semaine qui précèdera la vente, de 8 h à 15 h.
- Les adjudicateurs devront prendre livraison du matériel qui leur sera adjugé dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date d'adjudication sous peine d'annuler la vente,
- Les véhicules resteront sous la responsabilité du service livrancier (La Mairie),
- Les adjudicataires seront invités à verser le montant de leur offre entre les mains du commissaire aux ventes en réglant par carte bancaire (déplafonner sa carte auprès de sa banque) ou par chèque de banque.
- Un catalogue précisant les numéros des lots et l'identification des lots sera publié par le service des domaines 7 jours avant la vente.

LISTE DE VEHICULES DECLASSES 2021

Type de véhicules	Immatriculation	Date de mise en circulation	Age	Marque	Modèle	Energie
VI	152 BVV 974	06/03/2007	14 ans 8 mois	Renault	Clio	Gasol
VL	937 BXF 974	28/12/2007	13 ans 11 mois	Renault	Clio	Gasol
VU	AV 378 RR	25/06/2010	11 ans 5 mois	Renault	Traffic	Gasol
VL	BT 349 KC	31/08/2011	10 ans 3 mois	Peugeot	206+	Gasol

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (10 abstention(s) (VIRAPOULLE Jean-Paul, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie,

FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic), décide :

Article 1 :

De valider le retrait de ces véhicules réformés de l'actif communal.

Article 2 :

D'autoriser le Maire ou son représentant à procéder à leur cession ou de leur destruction dans l'hypothèse où ceux-ci ne trouveraient pas preneur et à signer tous les documents y afférents.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le 25 NOV. 2021



Le Maire


Joé BEDIER